

Vous êtes agent de la fonction publique

et/ou

Vous souhaitez accéder au CAFDES ou DEIS ou DEMF ou DEETS

Votre parcours va se réaliser en plusieurs étapes :

Etape 1 : dossier de recevabilité à déposer au certificateur

- Vous contactez par mail, l'organisme certificateur pour obtenir le livret 1 du diplôme visé :
 - ASP : EJE, AP, AS ; moteur de recherche, taper ASP
 - EHESP : CAFDES ; vae.cafdes@ehesp.fr
 - DAVA : pour tous les autres diplômes ; www.francevae.fr

Vous le renseignez (il s'agit d'expliciter votre expérience. Complétez-le en ayant pris connaissance du référentiel en lien avec le diplôme visé) et vous le retournez au certificateur.

Etape 2 : vous avez obtenu l'accord de recevabilité du certificateur, recherchez un mode de financement pour votre accompagnement :

L'accompagnement proposé par l'IRTS est un parcours de 24h en suivi collectif ou 18h en suivi individuel - 1800 euros.

Quelques pistes de financement :

- ✓ Vous pouvez mobiliser votre CPF
- ✓ Vous pouvez mobiliser votre OPCO (transition professionnelle en cas de reconversion professionnelle par exemple)
- ✓ Vous pouvez solliciter un financement auprès de votre employeur
- ✓ Vous pouvez financer personnellement

Vous avez besoin d'un soutien à la recherche de votre financement, vous pouvez en faire la demande par mail : mherrero@irtshdf.fr

Etape 3 : vous avez obtenu l'accord de recevabilité du certificateur, vous avez la solution de financement de votre parcours, contacter l'IRTS pour mettre en place votre accompagnement

- ✓ Pour les diplômes CAFDES, DEIS, DEME, DEETS, DEEJE, CAP AEPE, DEAS, DEAP et quel que soit votre statut, contacter l'IRTS Site Métropole Lilloise : gwicquart@irtshdf.fr - 03 28 55 52 63
- ✓ Pour les diplômes DETISF et DECESF, contacter l'IRTS Site d'Artois : cdelmotte@irtshdf.fr - 03 21 24 55 48
- ✓ Pour les autres diplômes : contacter le Site IRTS de votre choix

Site Métropole Lilloise	Site Artois (1) Site Hainaut Cambrésis (2)	Site Grand Littoral	Site Côte d'Opale
LILLE	ARRAS (1) ; VALENCIENNES (2)	GRANDE-SYNTHE	BERCK-SUR-MER
Gaëlle Wicquart gwicquart@irtshdf.fr 03 28 55 52 63	Céline Delmotte cdelmotte@irtshdf.fr 03 21 24 55 48	Mélanie Désiré mdesire@irtshdf.fr 03 28 25 82 99	Aurélie Dequidt adequidt@irtshdf.fr 03 28 25 82 99

Etape 4 : rédaction du livret 2 VAE avec l'aide du formateur IRTS

Le parcours d'accompagnement de 24h alterne des séances en collectif (3 à 4 candidats), un accompagnement individuel, une soutenance blanche de préparation à la soutenance de votre livret 2. Cet accompagnement est assuré par le même formateur. Il peut se réaliser en distanciel.

La VAE nécessite un travail personnel de rédaction important entre chaque séance. Celui-ci est gage de votre réussite. Au regard de cette charge de travail conséquente, un parcours dure en moyenne 9 mois.

Vous pouvez bénéficier d'un congé VAE de 48 heures maximum. La demande est à réaliser auprès de votre employeur avant votre entrée en centre de formation.

Etape 4 : dépôt de votre livret 2 au certificateur en fonction du calendrier défini par celui-ci et présentation à la soutenance orale de votre écrit en vue de l'obtention de votre diplôme

Chaque certificateur édite un calendrier de dépôt de livret 2.

Certificateur	Diplôme	Date de dépôt du livret 2
ASP - DREETS	DEEJE, DEAP, DEAS ASS DEIS	Calendrier sur le site de la DREETS
EHESP	CAFDES	Information : vae.cafdes@ehesp.fr
DAVA – Rectorat	Pour tous les autres diplômes	Renseignement sur : FranceVAE.fr

Etape 5 : Obtention totale ou partielle de votre diplôme. Dans le second cas, le référent VAE IRTS peut vous proposer un parcours complémentaire en vue de l'obtention de la totalité de votre parcours.